

PROCES VERBAL SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 24 septembre 2020 à 19h00**

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente de la commune, 3 rue de Mulhouse, sous la Présidence de Monsieur Christophe TORANELLI, Maire, Mme Marie-Claire FOEHRENBACHER, Adjointe au Maire, M. Louis KLEINHOFFER, Adjoint au Maire, Mme Rachel FEDER, Adjointe au Maire, Franck LEHR, Adjoint au Maire, M. Lionel BERTRAND, Adjoint au Maire.(à compter du point 2).

Membres présents : Mme Stella LEDROIT, M. Christian KIEN, Mme. Brigitte FREYMANN, M. Jean-Marc LECLERE, M. Luc LEHR, Mme Françoise RIEDWEG, Mme Karine DEPP, M. Steve VOGT, Mme Laura MECHLER, M. Florent HOHENADEL, Mme Annette KEMPF, M. Jean-Claude EICHER, M. Philippe BREDEN.

Membres excusés : Mme Marie-Josée KIEN, Adjointe au Maire, donne procuration à M. Christian KIEN
Mme Carine KNOPIK donne procuration à Mme Brigitte FREYMANN
Mme Viviane SCHULLER donne procuration à M. Jean-Claude EICHER
M. Alfred KALUZINSKI donne procuration à M. Philippe BREDEN
M. Lionel BERTRAND pour le point 1.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation des Procès -Verbaux des séances des Conseils Municipaux des 25 juin et 10 juillet 2020.
3. Informations au Conseil Municipal relatives aux décisions prises par délégation.
4. Compte rendu d'activités CITIVIA SPL 2019.
5. Rapport annuel du délégué du service public de distribution eau potable pour 2019.
6. Avenant au contrat de délégation de service public eau potable.
7. Contrat de bail pour un opérateur téléphonie mobile.
8. Perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité par le syndicat Electricité, Gaz du Rhin.
9. Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la commission locale d'évaluation de transfert de charges.
10. Groupement de commande fioul m2A.
11. Décision de principe quant à l'achat par la Commune d'un terrain pour des emplacements de stationnements rue d'Ensisheim
12. Décisions budgétaires modificatives.
13. Adoption du règlement intérieur.
14. Rétrocession voirie lotissement « Les Iris ».
15. Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'installation d'un transformateur.
16. Communications.

1) Désignation du secrétaire de séance

La candidature de M. Florent HOHENADEL est adoptée à 17 voix pour et 5 voix contre.

2) Approbation des Procès – Verbaux des séances des Conseils Municipaux des 25 juin et 10 juillet 2020

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Informations au Conseil Municipal relatives aux décisions prises par délégation

En application de la délibération du 11 juin 2020 et des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire rend compte des décisions prises par délégation

4) Compte rendu d'activités CITIVIA SPL 2019

Le compte rendu annuel 2019 concernant l'opération d'aménagement entrée de ville ouest de la Commune de Pulversheim est adressé aux élus afin que ces derniers puissent prendre connaissance des conditions d'exécution du contrat de concession.

Ce document est commenté par M. Hervé BETTEMBOURG chargé d'opérations de la société CITIVIA.

5) Le rapport annuel du délégataire du service public de distribution eau potable pour 2019

En vertu de l'article D2224-1, premier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019.

Il remercie de sa présence M. Philippe KREMBEL directeur commercial de la société SUEZ qui commente le rapport consultable en Mairie.

I Présentation générale du service

Fermier : SUEZ

II Indicateur techniques

(Pour mémoire, chiffres 2017 et 2018)

Chiffres 2017 :

1 153 clients habitants desservis

157 570 m³ distribués

132 173 m³ consommés

131 272 m³ facturés

Total pertes en réseau : 25397 m³

Rendement du réseau 83.88 %

Indice linéaire de perte : 3.15

22,1 kms de canalisation

Taux de réclamation pour 1000 abonnés : 5.20

Chiffres 2018 :

1 166 clients habitants desservis

178 331 m³ distribués

142 146 m³ consommés

148 045 m³ consommés autorisés

141 440 m³ facturés

Total pertes en réseau : 30.286 m³

Rendement du réseau 83.02 %
Indice linéaire de perte : 3.75
22,1 kms de canalisation
Taux de réclamation pour 1000 abonnés : 10.3

Chiffres 2019 :

1 183 clients habitants desservis
165 265 m³ distribués
154 817 m³ consommés
157 137 m³ consommés autorisés
143 676 m³ facturés
Total pertes en réseau : 8 128 m³
Rendement du réseau 95.08 %
Indice linéaire de perte : 1
22,2 kms de canalisation
Taux de réclamation pour 1000 abonnés : 7.6

Tarif au 1 er janvier 2019

<u>Part variable délégataire</u> : prix par m ³	1.1571 €HT
<u>Part variable de la Commune</u> : prix par m ³	0.4500 €HT
Abonnements :	
<u>Part fixe délégataire</u> :	28.04 €HT
<u>Part fixe de la Commune</u> :	12.00 €HT

Tarif au 1 er janvier 2020

<u>Part variable délégataire</u> : prix par m ³	1.1781 €HT
<u>Part variable de la Commune</u> : prix par m ³	0.4500 €HT
abonnements	
<u>Part fixe délégataire</u> :	28.56 €HT
<u>Part fixe de la Commune</u> :	12.00 €HT

6) Avenant au contrat de délégation de service public eau potable

Un projet de l'avenant été envoyé à m2A qui n'a formulé aucune observation particulière et a qui a donné son accord.

M. le Maire propose au vote l'avenant sortie de crise COVID 19 au contrat de DSP de l'eau potable ci-dessus détaillé .

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant sortie de crise COVID 19 au contrat de DSP de l'eau potable
- autorise M.le Maire à signer l'avenant et tous documents relatifs à l'avenant.

7) Contrat de bail pour un opérateur téléphonie mobile

La Commune de Pulversheim a été sollicité par CELLNEX France , ayant pour objet social , la gestion et l'exploitation des sites points hauts afin de fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou/et audiovisuels, afin d'installer, exploiter et maintenir des infrastructures permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels (antennes, armoires technique e, baies.....) appartenant à des opérateurs.

L'immeuble concerné cadastré section 33 parcelle 91 est situé route de Cernay lieu-dit « Nonnenwald » : une surface d'environ 50 m² est nécessaire pour le projet

La redevance annuelle , toutes charges éventuelles incluses est de **7 000 €net**. La redevance est indexée de 1% chaque année.

Le contrat de bail, ci-joint définit les conditions de la convention. Le contrat de bail entrera en vigueur à la date de signature, date à laquelle les emplacements seront mis à disposition de CELLNEX France pour une durée de 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d' autoriser et d'approuver les termes du contrat de bail.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise les conditions du contrat de bail avec la Commune de Pulversheim et CELLNEX France SAS
- Autorise M. Le Maire à signer le contrat de bail correspondant et tout document y afférent.

8) Perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité par le syndicat d'électricité et de gaz.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide, qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut -Rhin est substitué à la Commune de PULVERSHEIM pour la perception de la Taxe Communale sur la consommation Finale d'Electricité (TCFE) sur son territoire.

9) Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la commission locale d'évaluation de transfert de charges

En sa séance du 18 juillet 2019, le Conseil d'agglomération a approuvé la création de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges) ainsi que prévu dans le Code Général des Impôts.

Il a été acté que cette commission serait composée par un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Il appartient à chaque conseil municipal de désigner parmi ses membres les représentants de la commune à cette Commission.

Après un tour de table, M. Le Maire propose de désigner comme membre titulaire et membre suppléant du conseil Municipal:

- Mme Carine KNOPIK
- Mme Stella LEDROIT

M. le Maire demande s'il y a d'autres candidats ; dans la négative il est procédé au vote :

A l'unanimité:

- Mme Carine KNOPIK est désignée représentant titulaire de la commune à la CLECT
- Mme Stella LEDROIT est désignée représentant suppléant de la Commune à la CLECT

10) Groupement de commande fioul m2A

Le marché à bons de commandes, conclu par un groupement de commandes constitué entre la ville de Mulhouse, m2A et les communes de Bladersheim , Bruebach, Kingersheim, Pulversheim , Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim et Bollwiller arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces propositions,
- Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes (ci-jointe) et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution

11) Décision de principe quant à l'achat par la Commune d'un terrain pour des emplacements de stationnements rue d'Ensisheim

Il s'agit pour la Commune d'autoriser M. Le Maire à signer l'acte d'achat d'un terrain à coté de la Boulangerie Pâtisserie vendu par les anciens propriétaires. La commune souhaite en effet réaliser des emplacements de stationnement.

Le bien cadastré section 19 n°161/23 rue d'Ensisheim pour une surface de 2 ares 60 centiares est acquis au prix de trente neuf mille euros (39 000 €). Les sommes sont inscrites au budget 2020.

Un accord de principe avait été signé entre les vendeurs, SCI les trois roses identifiée au SIREN sous le numéro 382143188 et la commune en date du 13 mars 2020.

A l'unanimité, le conseil Municipal se prononce en faveur de cette acquisition par acte notarié dressé par maître Mary STUDER notaire a Hirsingue pour les vendeurs et maître Hassler a Wittelsheim pour la commune aux frais de la commune et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes.

12) Décisions budgétaires modificatives

*) Sur demande de la trésorerie, il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante. Celle-ci est relative à des emprunts de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

Il convient de :

- créditer le compte 1328 (R) de la somme de 138 271, 24 € et de réaliser un titre du même montant.

- créditer le compte 16818 (D) de la somme de 138 271, 24 € et de réaliser un mandat du même montant.

A l'unanimité, le conseil Municipal approuve les écritures ci-dessus détaillées.

*)Monsieur Le Maire rappelle que le conseil actuel a été installé le 28 mai 2020, en pleine pandémie ; Les commissions actuelles ont pu prendre connaissance du budget actuel voté au mois de février par l'ancienne équipe municipale. Il s'avère que d'une part des investissements ont dû être mis en place et que d'autre part que certaines prévisions d'investissement sont à requalifier.

A 18 voix pour et 5 Abstentions, le conseil Municipal approuve les écritures ci-dessus détaillées.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à **1 161 520.34 €** en lieu et place de **1 033 249.10 €**

13) Adoption du règlement intérieur

L'élaboration d'un règlement intérieur est une **obligation** : initialement imposée aux seules communes de 3 500 habitants et plus , elle a été étendue par la loi du 7 août 2015, qui a modifié l'article L.2121-8, aux communes de 1 000 habitant et plus. Le conseil municipal dispose d'un délai de six mois à compter de son installation pour la rédaction de ce document .

Les réunions de travail de la commission de création du règlement intérieur du 16 juillet et 27 août 2020 ont abouti à la rédaction d'un règlement intérieur annexé aux présentes que M. Le maire propose d'adopter.

Après avoir délibéré , par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal approuve, sur proposition de la commission de création du règlement intérieur, le règlement.

14) Rétrocession voirie lotissement « Les Iris »

M. Le Maire rappelle qu'en date du 24 mai 2011, la société B2M a obtenu un permis d'aménager un lotissement (numéro PA 068 258 10 B0001) dénommé les Iris d'une superficie de 15 370 m² en vue de créer 14 lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la rétrocession des parcelles du lotissement "Les Iris" destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié au prix de l'euro symbolique.

PRECISE que la rétrocession concerne la voirie du lotissement ainsi que tous les espaces communs ainsi que les réseaux AEP et éclairage public.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à la rétrocession de parcelles du lotissement "Les Iris" dont l'acte notarié.

DECIDE que la voirie du lotissement "Les Iris" sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues et espaces publics dans le tableau de la voirie communale.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les frais notariés relatifs au dossier ainsi que le prix de la rétrocession.

15) Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'installation d'un transformateur

La Commune de Pulversheim a été sollicitée par ENEDIS pour implanter un poste de transformation électrique et ses accessoires sur un terrain d'une superficie de 25 m², situé rue d'Ensisheim

La convention ci-jointe définit les conditions de la mise à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser et d'approuver les termes de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise les termes de la convention de mise à disposition avec la Commune de Pulversheim et ENEDIS
- Autorise M. Le Maire à signer l'acte correspondant et tout document y afférent.

